

*Impôt sur le revenu—Loi*

● (1532)

**M. Blais:** Rien ne nous oblige à débattre pendant deux heures la motion limitant les débats. Si le député souhaite défendre son rappel au Règlement, il pourrait accepter qu'un vote ait lieu maintenant suivi d'un débat sur le bien-fondé de ce rappel.

**M. Stevens:** A ce propos, comme je l'ai dit, j'ai cru que le comité plénier avait décidé à l'unanimité jeudi dernier, que l'Orateur examine le plus tôt possible la question. Je voulais simplifier la procédure. Il serait peut-être plus simple que l'on puisse savoir quand débiteront ces trois jours de séance, car s'il est évident qu'il reste du temps ce soir après le débat sur la motion de clôture, on pourrait alors débattre mon rappel au Règlement.

**M. Chrétien:** Si le député veut considérer la séance d'aujourd'hui comme le premier jour réservé au débat, je n'ai aucune objection. Je ne veux pas revenir là-dessus. Les députés ont fait valoir leur point de vue et j'ai essayé de donner une explication. Il existe des différences entre la motion des voies et moyens et les dispositions de la loi et j'ai tenté de les expliquer de mon mieux. Maintenant, il incombe à la présidence d'en décider.

Je ne veux pas en discuter à nouveau avec le député, car il appartient au président du comité de prendre une décision ou de saisir l'Orateur de la question. Je suis parfaitement d'accord là-dessus. Si on pouvait disposer de cette motion séance tenante et entreprendre ensuite l'étude du bill article par article en comité plénier, et que la séance d'aujourd'hui soit le premier jour du débat, je pense que cela conviendrait à tout le monde.

**M. l'Orateur:** Quoi qu'il en soit, ce qui importe, c'est de reprendre le plus tôt possible les délibérations du comité plénier. Si le président me fait part d'une décision qu'il aura prise, je pourrai agir en conséquence.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur l'Orateur, cela a trait aux questions dont la Chambre est saisie, mais vu certains des commentaires qui ont été faits, je me demande si le leader adjoint du gouvernement à la Chambre nous dirait quelles sont les intentions du gouvernement au sujet des travaux de la Chambre ce soir au cas où nous terminerions le débat sur l'article 75C du Règlement. Peut-il nous dire quels sont les travaux envisagés pour ce soir et les prochains jours à venir en supposant qu'aujourd'hui ne soit pas compté comme premier jour du débat? Je sais que les ministres tiennent beaucoup à éviter de discuter cette question à la Chambre, mais peut-être le leader adjoint du gouvernement à la Chambre répondra-t-il à ma question.

**M. Cafik:** Monsieur l'Orateur, il est évident que nous préférons terminer le débat aussi rapidement que possible et considérer le reste de la journée comme premier jour du débat. Mais, à la lumière de ce qu'a dit le député de York-Simcoe, cela pourrait ne pas être possible, et, dans ce cas, la première journée serait donc demain.

[M. l'Orateur.]

**M. l'Orateur:** Il ne m'appartient pas de décider de questions qui n'ont pas encore surgi, mais je ne pense pas qu'il sera en aucune façon possible, sans qu'on oppose de vives objections basées sur des précédents plutôt clairs, de considérer la journée d'aujourd'hui comme le premier des trois jours de débat. On pourrait essayer. Je vois, cependant, que les chances sont très minces.

**M. Cafik:** J'ai indiqué que si le débat de deux heures ne prenait pas deux heures, cela serait possible, mais je conviendrais certes avec M. l'Orateur et tous les députés que si nous ne pouvons compter la journée d'aujourd'hui comme premier jour, alors le premier jour serait demain et le dernier vendredi, avec une journée d'opposition entre les deux.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, cela semble clair. Nous n'avons pas encore vu le texte de la motion que le ministre présentera cet après-midi, mais, vendredi, son avis disait:

... que je proposerai... que trois jours supplémentaires de séance soient consacrés à l'étape de l'étude en comité plénier du bill.

On ne peut commencer ces trois journées supplémentaires de débat tant que la motion n'a pas été adoptée.

**M. Hnatyshyn:** C'est ce que je crois comprendre, monsieur l'Orateur, et je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre, mais malheureusement le leader suppléant à la Chambre n'a pas compris ma question. A supposer que le premier jour de débat ne commence pas aujourd'hui, sait-il quels sont les travaux que le gouvernement a l'intention de présenter à la Chambre, dès que nous aurons fini ce débat, que ce soit dans deux minutes ou dans deux heures, ou quel que soit le temps qu'il nous faudra pour voter? Quels sont les travaux projetés, ou a-t-on une fois de plus la preuve que le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait?

**M. Cafik:** Monsieur l'Orateur, il est très difficile au gouvernement d'indiquer la marche des travaux quand nous ne savons pas si nous aurons même la possibilité d'aborder d'autres travaux en dehors de ceux dont la Chambre est actuellement saisie.

Des voix: Bravo!

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PRIVILÈGES PARLEMENTAIRES ET LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO—IMPRESSION DU JUGEMENT DANS LE COMPTE RENDU DES DÉBATS

**M. l'Orateur:** On a proposé aujourd'hui que l'on fasse figurer en appendice au harsard et aux *Procès-verbaux* de la Chambre les raisons invoquées par le juge en chef de la Cour suprême de l'Ontario dans son jugement, auxquelles j'ai fait allusion en prenant aujourd'hui ma décision, mais il n'y a pas eu d'ordre donné à cet effet. La Chambre est-elle d'accord pour le faire?

Des voix: D'accord.

**M. l'Orateur:** Il en est ainsi ordonné.